

Reçu en Préfecture le **07/04/23**
Affiché le : **07/04/23**
N° 085-218501914-20230406-117731-DE-1-1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Sous la présidence de Monsieur Luc Bouard, Maire

Présents : 39

Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Madame Sylvie Durand, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Françoise Raynaud, Madame Sophie Montalétang, Monsieur Patrick Durand, Madame Myriam Ratier, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté, Madame Dominique Boisseau-Rapiteau, Madame Françoise Bouet, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Monsieur Dominique Guillet, Madame Michèle Jossier, Madame Danielle Martin, Monsieur Christophe Blanchard, Madame Béatrice Bichon Bellamy, Madame Laurence Gillaizeau, Madame Patricia Murail-Gentreau, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Aurore Ravez, Monsieur François Caumeau, Monsieur Aurélien Roho, Monsieur Romain Brochard, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Madame Martine Chantecaille.

Absents donnant pouvoir : 6

Mme Nathalie Gosselin à Mme Danielle Martin, M. Sébastien Allain à Mme Frédérique Pépin, Mme Patricia Lejeune à Mme Dominique Boisseau-Rapiteau, M. Bruno Guillou à Mme Laurence Gillaizeau, M. Ambroise Gasnet à Mme Patricia Murail-Gentreau, M. Nicolas Héлары à M. Stéphane Ibarra.

Secrétaire de séance : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Adopté à la majorité

35 voix pour

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

16	DÉNOMINATION DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS
-----------	--

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 20 février 2023, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes :

1 - Lotissement « Eclosia Parc »

Ce lotissement situé sur l'ancien site du Lycée Saint-François d'Assise, rue Pierre Brossolette, a une superficie de 5,9 hectares. Il prévoit la réalisation de logements et de bâtiments tertiaires.

Afin de préserver un cœur de quartier le plus aménagé et végétalisé possible, les véhicules ne traversent pas le site (hors véhicule de services). Le stationnement est principalement traité par le biais de parkings silos.

Il est desservi au Nord par l'impasse Gay-Lussac.

Suite aux propositions du lotisseur, propriétaire de ces voies privées, le thème de la navigation a été retenu et est poursuivi. Deux chemins non accessibles aux véhicules sont créés à la perpendiculaire de l'impasse Gay-Lussac pour desservir les premiers îlots au Nord.

La commission propose les dénominations suivantes :

Chemin Jeanne DE BELLEVILLE et Chemin Virginie HÉRIOT

2 - Rond-point à l'intersection de la rue Pompidou et du boulevard d'Italie

La commission suggère la dénomination suivante :

Rond-point Georges Pompidou

3 - Rond-point à l'intersection de la rue Pompidou et du boulevard Rivoli

La commission suggère la dénomination suivante :

Rond-point de l'Empereur

4 - Espace public quartier des Halles : Place du Marché

La commission suggère la dénomination suivante :

Place du Président Jacques Chirac

5 - Village de Chante Pie

Village situé le long de la route départementale 160, sur une portion dénommée route de la Brossardière. La voie concernée par la dénomination est une impasse.

La commission suggère la dénomination suivante :

Impasse de Chante Pie : nom du village.

6 - Village de La Coutancière

La Coutancière est l'unique village situé sur cette route, entre le rond-point Haroun Tazieff et la Route de Dompierre.

La commission suggère la dénomination suivante :

Route de la Coutancière : nom du village.

7 - Village de La Haute Couperie

Village situé le long de la route de Château Fromage. Il s'agit d'une voie, courte, qui dessert le hameau de la Couperie. Elle est accessible des deux côtés. Ce hameau est isolé de la Couperie. Eu égard au fait que la voie est courte, il est proposé de qualifier la voie de chemin.

La commission suggère la dénomination suivante :

Chemin de la Haute Couperie : nom du village

8 - Village de La Lardière

Village situé le long de la route départementale 80, à proximité de la zone Belle Place. Il s'agit d'une voie privée. La commission valide la proposition de dénomination du propriétaire de la voie, suite à son accord pour la dénommer. L'habitation principale du village s'appelait le Logis de la Lardière.

La commission suggère la dénomination suivante :

Impasse du Logis de la Lardière : nom du village.

9 - Villages de La Pommeraie, Le Bois, Les Touches

Villages situés près de la route départementale 248 (route de la Chaize le Vicomte). La voie dessert les 3 villages. Le village de la Pommeraie est le village situé au centre de cet axe.

La commission suggère la dénomination suivante :

Route de la Pommeraie.

10 - Village Le Bois Massuyeau

Village situé le long de la route départementale 760, dénommée route des Sables. La voie concernée par la

dénomination est une impasse.

La commission suggère la dénomination suivante :
Impasse du Bois Massuyeau : nom du village.

11 - Village Le Chaigneau

Hameau qui longe la route départementale D746 en direction de Saint Florent des Bois.
Une petite voie dessert tout le hameau. Elle est accessible des deux côtés mais une partie n'est pas carrossée.

La commission suggère la dénomination suivante :
Chemin du Chaigneau : nom du village.

12 - Villages de la Couperie, les Renauderies. La Brelandière

Villages situés dans le prolongement de l'allée des Druides à côté du Lycée Nature, entre la route de la Chaize le Vicomte D248 et de la D80. La voie n'est pas carrossée entièrement.

La commission suggère la dénomination suivante :
Chemin des Druides en lieu et place de l'allée des Druides.

13 - Village de La Bourbe

Hameau qui longe la route départementale D2 en direction de Mouilleron-le-Captif. La voie concernée par la dénomination est une impasse.

La commission suggère la dénomination suivante :
Impasse de la Bourbe : nom du village.

14 - Village de La Noue

Hameau qui longe la route départementale D42 en direction de Venansault. L'impasse sera située à l'emplacement du chemin rural.

Il existe déjà sur la commune, la route de la Noue du Bourg, aussi afin de les différencier, la commission suggère la dénomination suivante :
Impasse de la Noue de Saint André : nom du village

15 - Village Le Moulin de Grimaud

Hameau situé le long de la route de la Potinière. Il s'agit d'une petite impasse située à proximité de la station d'épuration. Prolongement également de la route de la Potinière.

La commission suggère les dénominations suivantes :
Impasse du Moulin de Grimaud : nom du village et prolongement de la route de la Potinière.

16 - Villages Les Hautes et Basses Chauvières, Noiron, Le Creux Sec, La Brésilière

Les Hautes Chauvières, Noiron, Le Creux Sec, La Brésilière : villages situés le long de la route départementale D160 en direction de La Ferrière, qui a été en partie dénommée lors du conseil municipal d'avril 2011 jusqu'au village de la Mainguisière. La dénomination prend en compte son prolongement jusqu'au rond-point de Soubise.

Les Basses Chauvières : village situé le long du chemin du Grand Verger qui n'avait pas été dénommé du côté de la route de la Ferrière mais uniquement du côté du village de Château Fromage lors du conseil municipal de décembre 2011.

La commission suggère les dénominations suivantes :
Route de la Ferrière et chemin du Grand Verger.

17 - Villages de La Brande, La Bruyère et La Jausinière Château

Villages situés à proximité de la route départementale D948 en direction d'Aizenay.

La Brande : village desservi par une petite voie en impasse

La Bruyère : village desservi par le chemin de Brunefoy à prolonger

La Jausinière Château : village desservi par une voie accessible des deux côtés

La commission suggère les dénominations suivantes :
Impasse de la Brande : nom du village
Chemin de Brunefoy à prolonger jusqu'au lieudit La Bruyère
Route du Château de la Jausinière : nom du village

18 - Village de La Plissonnière et du Logis de La Plissonnière.

La Plissonnière : hameau qui longe la route départementale D101A. Le hameau est desservi par la route départementale. Cette route départementale, dénommée route de l'ancienne Forge a été dénommée uniquement du côté du village de Château Fromage lors du conseil municipal de décembre 2011.

Le Logis de la Plissonnière : hameau situé à proximité de la route départementale mais desservi par une impasse qui donne sur le rond-point rejoignant la route de l'Empereur et la rue Pierre Allut .

La commission suggère les dénominations suivantes :
Route de l'ancienne Forge à prolonger jusqu'au rond-point rejoignant la route de l'Empereur et la rue Pierre Allut
Impasse du Logis de La Plissonnière.

19 - Villages de La Talonnière et La Brouardière

Hameaux situés à proximité de la route départementale D948 en direction d'Aizenay. La voie en impasse, desservant ces lieux-dits, est située pour partie à Mouilleron-Le Captif. Le lieudit Le Moulin du Vigneau étant situé en début de voie se trouve également sur la commune de Mouilleron-Le Captif.

La commission suggère la dénomination suivante :
Impasse du Moulin du Vigneau : nom du village.

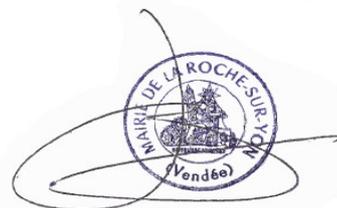
Avis favorable de la commission finances - Personnel - Travaux - Mobilité - Environnement .

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

1. **APPROUVE** les dénominations des voies et espaces publics telles que figurant ci-dessus ;
2. **AUTORISE** Monsieur Luc BOUARD, Maire ou Monsieur Patrick DURAND, Adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Luc Bouard

DENOMINATION DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS

Relevé de décision

Commission du 20 février 2023

ORDRE DU JOUR

- 1- LOTISSEMENT
 - ECLOSIA PARC (Site de l'ancien lycée technique Rue Pierre Brossolette) Page 3

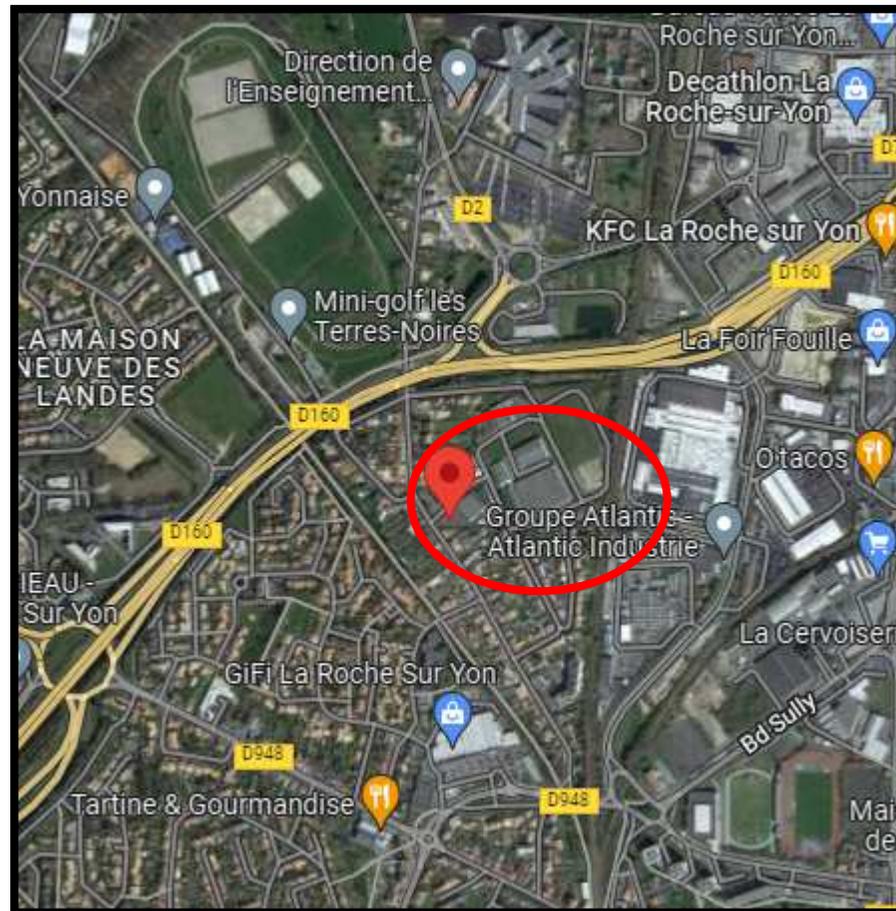
- 2- RONDS-POINTS
 - Intersection rue Pompidou - boulevard d'Italie Page 5
 - Intersection rue Pompidou - boulevard Rivoli Page 5

- 3- PLACE
 - Place Jacques Chirac Quartier des Halles Page 6

- 4- VILLAGES
 - Vérification villages déjà évoqués en commission en novembre 2021 Page 7
 - Dénomination nouveaux villages Page 15
 - Questionnements divers sur futures dénominations Page 22

ECLOSIA PARC

(SITE DE L'ANCIEN LYCÉE TECHNIQUE RUE PIERRE
BROSSOLETTE)



ECLOSIA PARC

(SITE DE L'ANCIEN LYCÉE TECHNIQUE RUE PIERRE BROSSOLETTE)

Proposition retenue :
chemin Virginie Hériot

Impasse Georges Pernoud

Proposition retenue :
**chemin Jeanne de
Belleville**

prolongement de l'impasse
Gay-Lussac

Allée Florence Arthaud

Mise en attente car une
concertation sur les
aménagement de voirie est en
cours.



ROND-POINT INTERSECTIONS

RUE POMPIDOU – BOULEVARD D'ITALIE
RUE POMPIDOU – BOULEVARD RIVOLI

Rond point 1
Intersection rue Pompidou – bd d'Italie
Proposition retenue :
ROND-POINT GEORGES POMPIDOU

Rond point 2
Intersection rue Pompidou – bd Rivoli
Proposition retenue :
ROND-POINT DE L'EMPEREUR



VÉRIFICATION VILLAGES DÉJÀ ÉVOQUÉS EN COMMISSION EN NOV. 2021

Chante Pie	impasse de Chante Pie
La Coutancière	route de la Coutancière
La Haute Couperie	chemin de la Haute Couperie et pas rue
La Lardière	impasse du Logis de la Lardière
La Pommeraie, Le (Village du) Bois, Les Touches	route de la Pommeraie
Le Bois Massuyeau	impasse du Bois Massuyeau
Le Chaigneau	chemin du Chaigneau et pas rue
La Couperie et/ou La Brelandière Les Renauderies	continuité allée des Druides à modifier en chemin
Malvoisine, Mon Désir, L'Épinay, Les Minées	route de Château Fromage à modifier

LA HAUTE COUPERIE



— Proposition retenue : chemin au lieu de rue de la Haute Couperie

LA LARDIÈRE



— (voie privée) Proposition retenue : impasse du Logis de la Lardière

LES TOUCHES - LE VILLAGE DU BOIS – LA POMMERAIE



— Proposition retenue : route de la Pommeraie

LE BOIS MASSUYEAU



— Proposition retenue : impasse du Bois Massuyeau

LE CHAIGNEAU



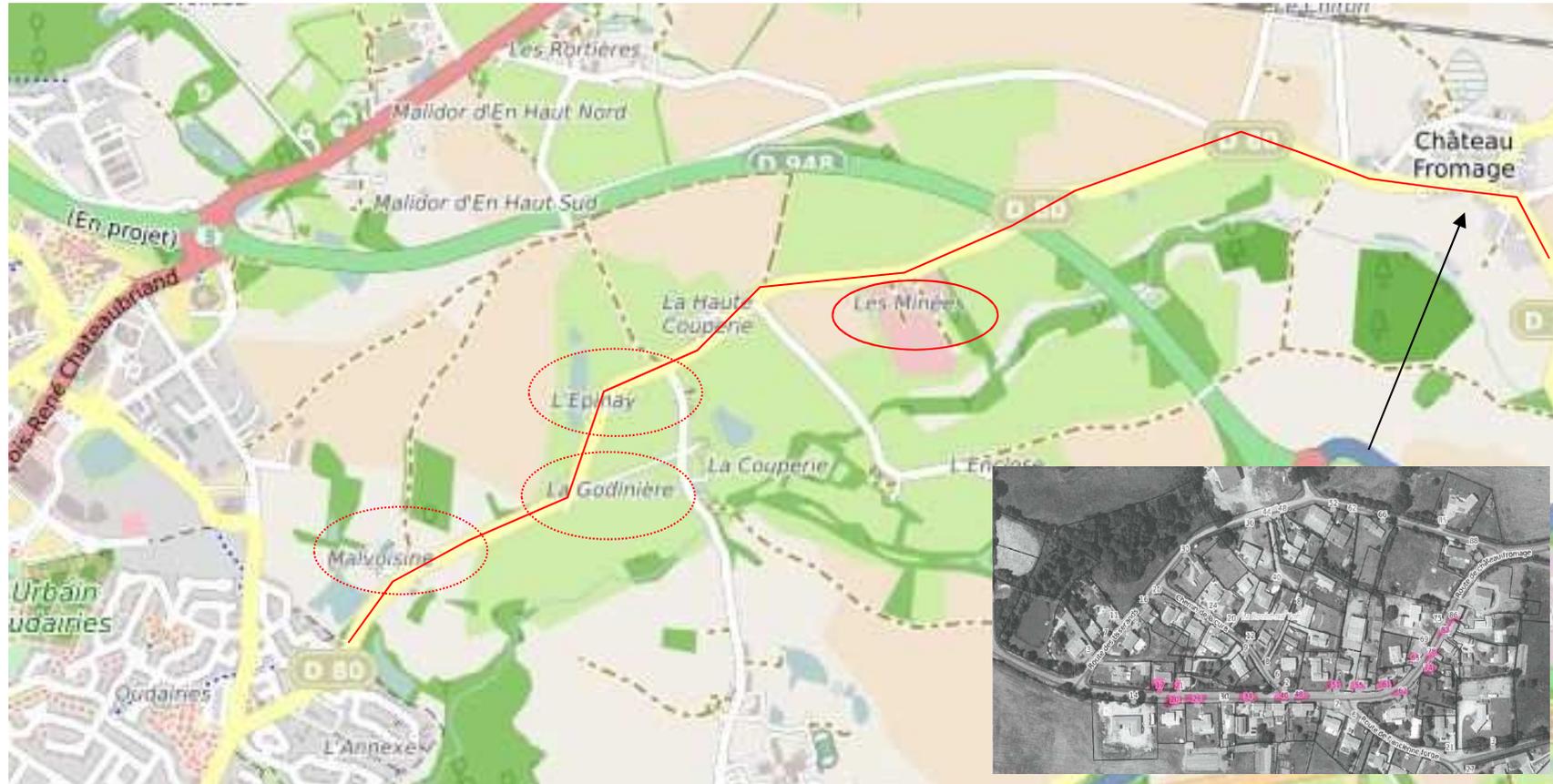
— Proposition retenue : chemin mais pas rue du Chaigneau

LA COUPERIE



— Proposition retenue : continuité allée des Druides à modifier en chemin des Druides

L'EPINAY – MALVOISINE - MON DÉSIR (LA GODINIÈRE) - LES MINÉES



- Proposition retenue : la commission va réfléchir à une future dénomination pour la Route de Château Fromage
problème de numérotation déjà existante dans le village

DÉNOMINATION NOUVEAUX VILLAGES

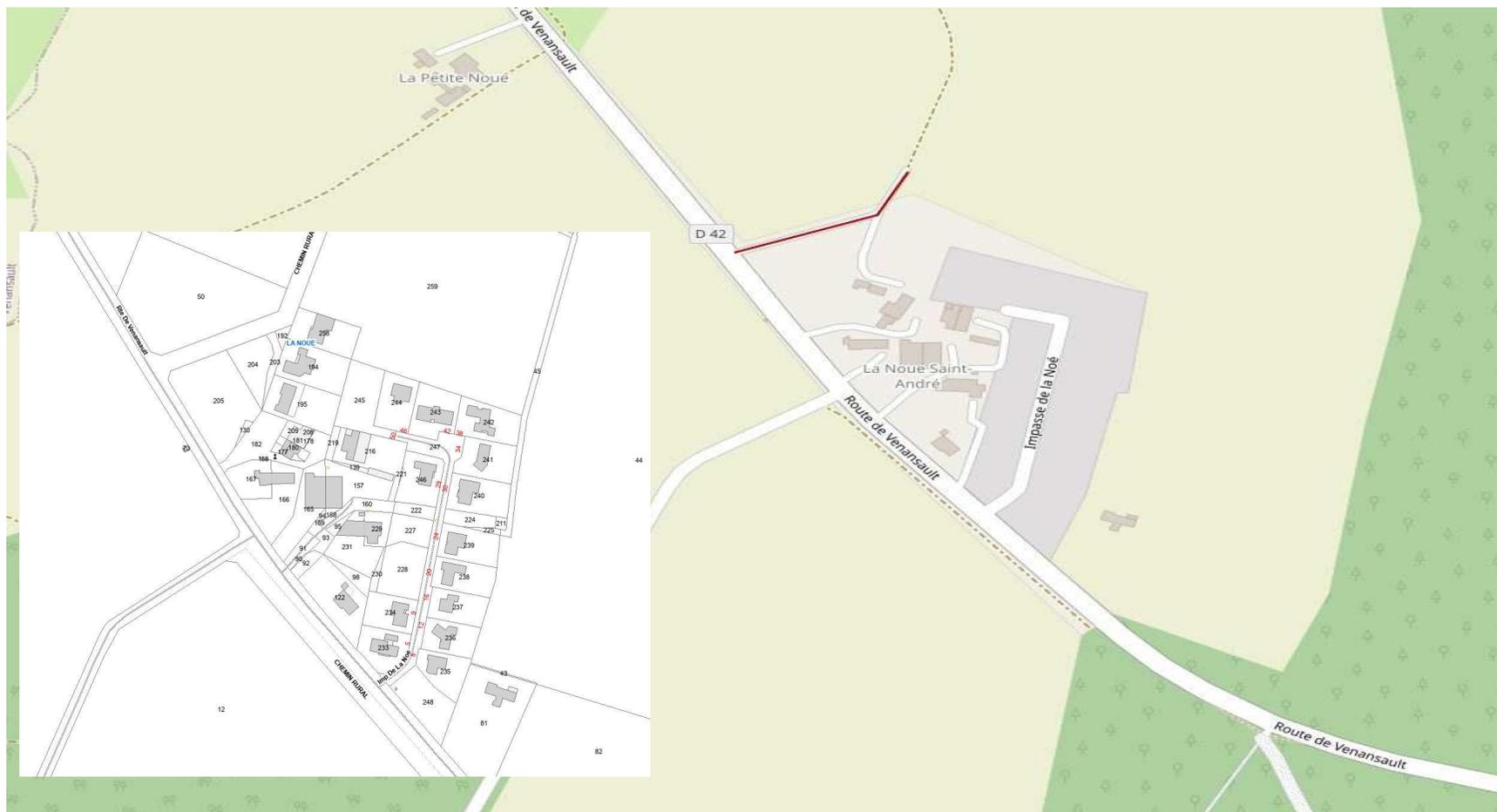
La Bourbe	impasse de la Bourbe
La Noue	impasse de la Noue de St André
Le Moulin de Grimaud	impasse du Moulin de Grimaud et prolongement route de la Potinière
Les Hautes et Basses Chauvières, Noiron, Le Creux Sec, La Brésilière	route de la Ferrière et chemin du Grand Verger (existants)
La Brande	impasse de la Brande
La Bruyère	chemin du Brunefoy (existant)
La Jausinière, La Jausinière Château	route de la Jausinière, route de la Jausinière Château ou route du Château de la Jausinière
La Plissonnière	route de l'ancienne Forge et impasse du Logis de la Plissonnière
La Talonnière	impasse du Moulin du Vigneau

LA BOURBE



— Proposition retenue : impasse de la Bourbe

LA NOUE



— Proposition retenue : impasse de la Noue de St André

LE MOULIN DE GRIMAUD



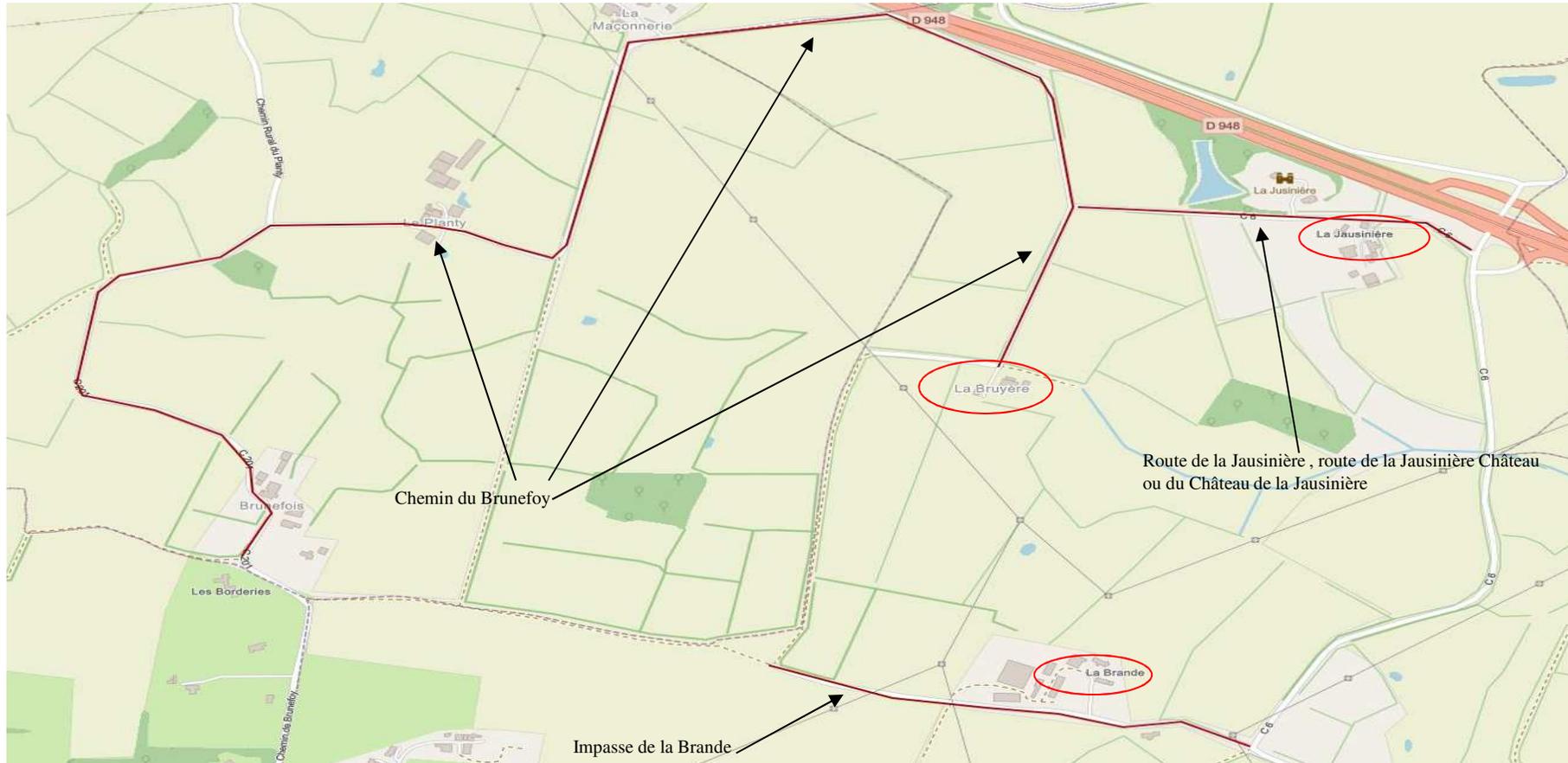
— Propositions retenues : impasse du Moulin de Grimaud et prolongement route de la Potinière

LES HAUTES ET BASSES CHAUVIÈRES, NOIRON, LE CREUX SEC, LA BRÉSILIÈRE



— Propositions retenues : route de la Ferrière et chemin du Grand Verger (existants)

LA BRANDE, LA BRUYÈRE, LA JAUSINIÈRE CHÂTEAU



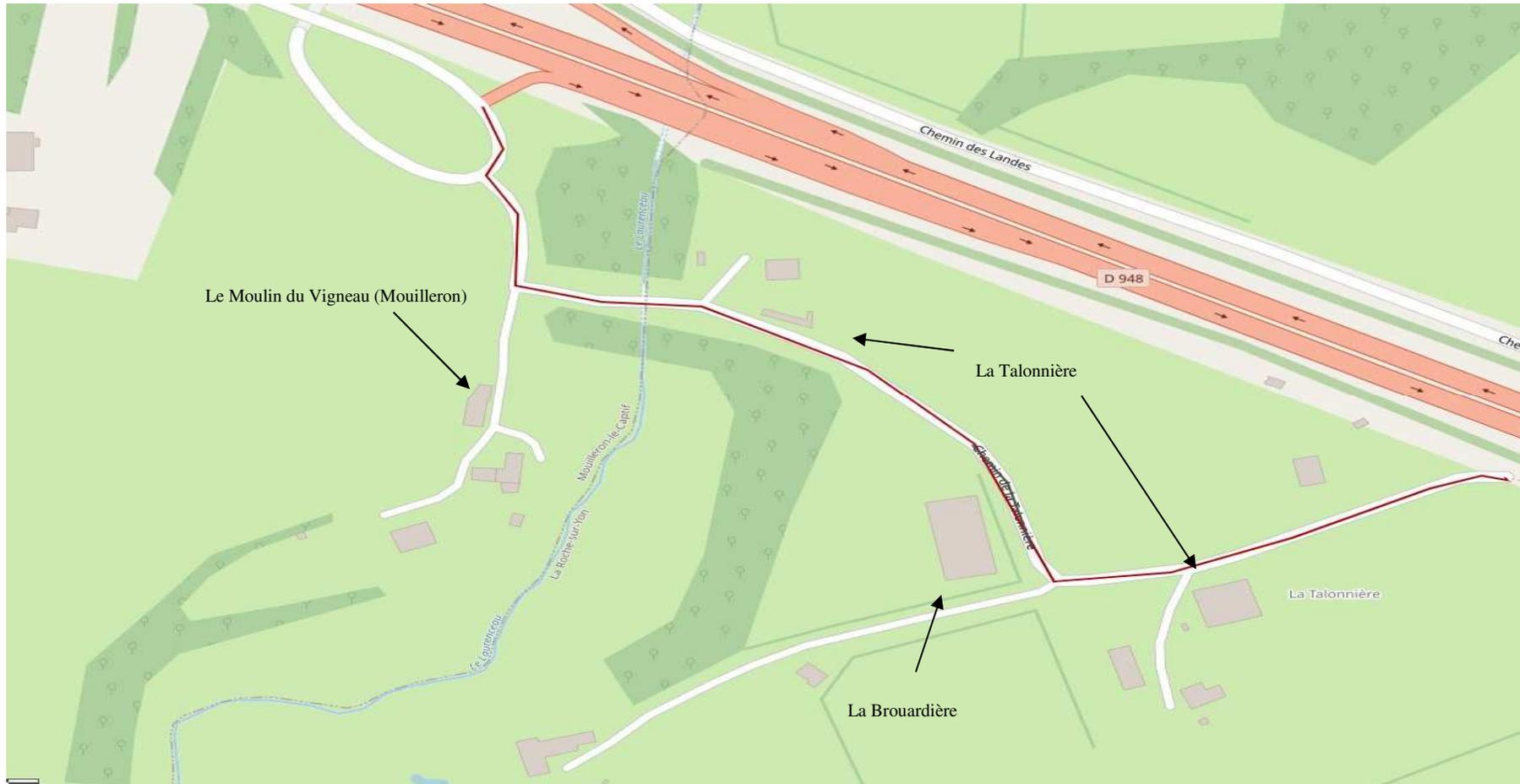
Propositions retenues : chemin du Brunefoy (existant donc à prolonger),
route du Château de la Jausinière
Impasse de la Brande

LA PLISSONNIÈRE



— Propositions retenues : route de l'ancienne Forge lieudit La Plissonnière
et impasse du Logis de la Plissonnière

LA TALONNIÈRE ET LA BROUARDIÈRE



— Proposition retenue : impasse du Moulin du Vigneau

Nous vous remercions de votre attention

A solid red horizontal bar is located at the bottom of the page, serving as a decorative element.

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT ECLOSIA PARC

Les noms de rues déjà attribués correspondent à des personnes en lien avec la mer

Navigatrices

Jeanne DE BELLEVILLE : Née vers 1300, dans le Poitou probablement au château de Belleville en Vendée, Jeanne de Belleville est une baronne poitevine devenue pirate. Epouse d'Olivier de Clisson, un noble décapité par le roi de France sur des accusations de trahison, elle décide de prendre les armes pour le venger. Pendant des mois, à la tête de navires pirates, elle attaque les navires marchands. Elle trouve refuge en Angleterre et épouse un lieutenant du roi, Walter de Bentley, lui permettant de récupérer ses terres en France. Elle meurt en 1359, probablement en Angleterre.

Virginie HÉRIOT : Née le 25 juillet 1890 au Vésinet (Yvelines), Virginie Hériot est la fille du propriétaire des Grands magasins du Louvre. Après avoir été mariée avec un vicomte lui aussi féru de navigation, elle fait construire plusieurs yachts de course et autres bateaux de compétition jusqu'au providentiel Aile VI, qui lui permet de remporter la médaille d'or aux Jeux Olympiques d'Amsterdam en 1928. Désignée « ambassadrice de la marine française » et surnommée « Madame de la mer », Virginie Hériot va promouvoir le yachting français par des conférences données à travers le monde. Elle meurt le 28 août 1932 à bord de son bateau, l'Ailée II.

VILLAGES

Impasse du Logis de la Lardière : Les parties les plus anciennes de ce logis datent du 15^{ème} siècle. Ce logis appartenait au Comte Guillaume de la Lardière qui possédait un immense domaine et de nombreuses fermes. La Seigneurie de la Lardière comptait également des moulins à eau et à vent. Une partie des constructions ont été construites au 18^{ème} siècle.